

Trousse d'urgence pour les sorties hors du centre

(d'après Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale HS N°1 du 6 janvier 2000)

IMPORTANT :

Vérifier que les enfants ayant une pathologie pouvant donner lieu à des crises apportent leur traitement et l'ordonnance correspondante à l'enseignant.

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou PAI simplifié devra avoir été prévu.

Pour tout ce qui concerne les traitements médicaux, vous pouvez à ce sujet consulter la rubrique santé scolaire du site de l'IA :

http://ia74.edres74.ac-grenoble.fr/rubrique.php3?id_rubrique=90

Lors de sorties hors du centre, il appartient à l'assistant sanitaire de mettre à disposition des adultes accompagnateurs des trousse des secours.

- Les quantités doivent être limitées en petit conditionnement pour éviter le stockage prolongé et la péremption.
- Le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés régulièrement.
- Ne pas utiliser de coton qui risque d'adhérer à la plaie.

Composition des trousse :

- Compresse individuelles purifiées 20X20
- Pansements adhésifs hypoallergiques de tailles différentes
- Un pansement compressifs type CHUT
- Sparadrapp hypoallergiques (micropore)
- Bandes nylex ou velpeau de 5, 7 et 10 cm de large
- Un flacon de savon de Marseille liquide (A mélanger avec de l'eau potable pour laver les mains du soignant et faire la première désinfection du blessé)
- Héxomédine solution à 1% * (C'est le seul produit antiseptique que l'on peut utiliser)
- Une pince à épiler
- Une paire de ciseaux
- Un thermomètre à usage unique ou frontal
- Un linge propre (type serviette éponge) qui pourra servir de surface de soins, de coussin pour comprimer ou d'attelle en cas de fracture d'un membre.
- Une couverture de survie
- Un conservateur de froid
- Quelques épingles de nourrice
- Des mouchoirs en papier
- Un sachet plastique pour les déchets de soins

Administrer à l'enfant après accord du SAMU uniquement

- Un médicament antidouleur (paracétamol)
- Eventuellement Célestène solution buvable (piqûre de guêpe): médicament délivré sur ordonnance

* Traitement d'appoint des affections de la peau. À utiliser pure en application ou avec pansements humides. Voie cutanée exclusive. Contre indication si hypersensibilité à l'hexamidine. Ne pas utiliser avec d'autres antiseptiques.